

# Enregistrement de la déclaration de volonté pour le don de matériel corporel humain

## Manuel d'utilisation

### Contenu

1. Introduction.....	2
2. Accès à l'application .....	3
<b>2.1 Identification, authentification et droit de déclaration .....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Accès via le portail eHealth.....</b>	<b>3</b>
3. Enregistrer une déclaration .....	6
<b>3.1 Pour un patient mineur ou majeur .....</b>	<b>6</b>
<b>3.2 Pour un patient représenté par un mandataire .....</b>	<b>12</b>
4. Erreurs possibles.....	20

# 1. Introduction

Selon la loi belge, toute personne inscrite au Registre de la population ou depuis plus de six mois au Registre des étrangers est présumée consentir au don de matériel corporel humain après son décès, excepté si elle a exprimé une opposition de son vivant.

Orgadon est une application qui permet aux coordinateurs de transplantation et aux gestionnaires de banques de matériel corporel humain de consulter la volonté d'un citoyen.

Les administrations communales, les médecins généralistes et les citoyens eux-mêmes peuvent procéder à l'enregistrement d'une volonté dans Orgadon.

Quatre types de déclaration sont concernés :

- **Don d'organes pour la transplantation** : Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.
- **Don de matériel corporel humain pour la transplantation** : Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.
- **Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments** : Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir pour fabriquer des médicaments.
- **Don de matériel corporel humain pour la recherche** : Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert pour la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies.

Le don d'organes pour transplantation relève de la compétence du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Les dons de matériel corporel humain relèvent de la compétence de l'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé.

## 2. Accès à l'application

### 2.1 Identification, authentification et droit de déclaration

L'application se trouve sur le portail eHealth (voir point [2.2](#)). Vous pouvez vous connecter directement sur le portail via le lien 'S'annoncer' en haut et à droite de l'écran sinon vous vous connectez lorsque vous accédez à l'application.

L'identification via CSAM se fait avec un lecteur de carte eID ou via itsme.

Vous vous connectez en tant que médecin (pas en tant que citoyen).

En tant que médecin, vous avez accès à l'application si vous avez un numéro INAMI

- avec un code qualification de 001 à 008, ou
- avec un autre code qualification mais vous disposez également d'une spécialisation médecine générale.

Vous pouvez introduire une déclaration de volonté pour un patient (ou son représentant)

- si vous avez une relation thérapeutique avec le patient concerné
- et si le patient ne vous a pas exclu de la consultation de ses données

### 2.2 Accès via le portail eHealth

En tant que médecin généraliste, vous accédez à l'application via le portail eHealth - professionnels de la santé :

<https://www.ehealth.fgov.be/fr/professionnels-de-la-sante>

Sous la rubrique "Applications web - Directement accessibles via votre navigateur", vous indiquez la qualité 'Médecin' et recherchez l'application : Orgadon - Enregistrement de la déclaration de volonté pour le don d'organes et de don de matériel corporel humain

ni Patients | Professionnels de la santé | A propos de l'eSanté | Autres informations et services officiels: [www.belgium.be](http://www.belgium.be)

**e santé**  
Portail des services de l'eSanté

Tapez vos mots-clés

Vous n'êtes pas annoncé - [S'annoncer](#)  
My eHealth

## Professionnels de la santé

**Nouveautés** [Plus de nouveautés](#)

**Instructions de facturation sur support magnétique ou électronique**  
08/08/2020

En tant que dispensateur de soins ou institution, dans le cadre du tiers payant, vous transmettez aux organismes assureurs les données de facturation sous forme électronique. Pour certains d'entre vous, il s'agit d'une obligation (Règlement du 28-07-2003, art. 6, § 16). Plus d'infos. ...

**Mynami : un nouveau style, une nouvelle convivialité**  
03/08/2020

L'application Mynami permet au dispensateur de soins de gérer lui-même certaines données et processus administratifs. Elle entame aujourd'hui une métamorphose pour optimiser l'expérience utilisateur, étape par étape. La nouvelle version s'ouvre aussi aux mandataires. Plus d'infos. ...

**Facturer en tiers payant les soins médicaux dispensés à distance pendant la crise de COVID-19**  
24/04/2020

Pendant cette période de crise, les médecins peuvent dispenser certaines prestations de santé à distance. Quelles sont ces prestations ? En tant que médecin, comment pouvez-vous facturer ces prestations en tiers payant ? Plus d'infos ...

### Applications web – Directement accessibles via votre navigateur

A venir  Disponibles

Qualité

- + Medic-e intern - Alimentation et consultation des évaluations des personnes handicapées
- + Mediprima - Base de données des décisions de prise en charge par les CPAS
- + Moduledatabank - L'aide à la jeunesse en Flandre sous forme de modules
- + **Orgadon** - Enregistrement de la déclaration de volonté pour le don d'organes et don de matériel corporel humain **NOUVEAU**
- + PARIS - Application web (Prescription & Autorisation Requesting Information System) **NOUVEAU**
- + PharmaFormulary - Association Nationale des Pharmaciens Hospitaliers
- + QermidCDéfibrillateurs Cardiaques - Quality oriented Electronic Registration of Medical Implant Devices
- + QermidCEndoprotheses - Quality oriented Electronic Registration of Medical Implant Devices
- + QermidCORTHOpride - Alimentation et consultation du registre "ORTHOpedic Prosthesis Identification Data"
- + QermidCParamakers - Quality oriented Electronic Registration of Medical Implant Devices

**LETTRE D'INFORMATION**

Tenez-vous au courant de nos dernières nouvelles!

Adresse email

[> Consultez nos lettres d'information](#)

**ACCÈS SÉCURISÉ**

**S'annoncer**

[Comment accéder au portail eSanté ?](#)

- Appuyez sur la flèche pour accéder directement à l'application
- Appuyez sur l'infobulle pour aller la page d'introduction

Page d'introduction :

**Professionnels de la santé**

Services en ligne | Orgadon Naviguer

➔ [Accéder à Orgadon](#) ➔ [Comment accéder au portail eSanté ?](#)

## Orgadon - Enregistrement de la déclaration de volonté pour le don d'organes et don de matériel corporel humain

Vous pouvez enregistrer ici la déclaration de volonté de citoyens pour le don d'organes et le don de matériel corporel. Les personnes habitant en Belgique vous donneront de manière générale leur accord tacite pour donner du matériel corporel quand ils décéderont. Sauf s'ils s'y opposent.

**Pour les personnes habitant en Belgique et capables d'exprimer leur volonté**

Vous pouvez enregistrer la déclaration de volonté pour le don d'organes et le don de matériel corporel pour une personne habitant en Belgique si celle-ci répond à deux conditions :

- > Il ou elle est inscrit(e) dans le registre de la population ou est inscrit(e) depuis plus de six mois dans le registre des étrangers.
- > Il ou elle est apte. En d'autres mots, il ou elle est capable d'exprimer sa volonté et a suffisamment de maturité pour prendre une telle décision.

Une personne (majeure ou un mineure) qui n'est pas capable d'exprimer sa volonté peut, pendant sa vie, faire enregistrer son opposition au don d'organes et au don de matériel corporel par son représentant légal, son administrateur ou un parent proche.

En tant que médecin généraliste, vous devez vérifier si un mineur qui veut enregistrer sa déclaration de volonté de manière indépendante est capable de manifester sa volonté de manière indépendante. Si ce n'est pas le cas, vous ne pouvez pas enregistrer sa déclaration de volonté.

**Possibilité de modifier sa déclaration à tout moment**

Le demandeur peut modifier sa déclaration de volonté à tout moment. Le demandeur peut également retirer sa déclaration de volonté. Dans ce cas, les données disparaissent de la banque de données du Service Public Fédéral Santé Public, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). Le demandeur accepte alors de nouveau tacitement le don.

**Pour la transplantation, la fabrication de médicaments ou la recherche scientifique**

Le demandeur peut enregistrer quatre déclarations différentes :

- > Le demandeur indique qu'il ou elle (ne) veut (pas) donner des organes pour la transplantation chez des personnes qui attendent un organe d'un donneur ;
- > Le demandeur indique qu'il (ne) veut (pas) donner des cellules et tissus pour la transplantation ;
- > Le demandeur indique qu'il ou elle (ne) veut (pas) donner du matériel corporel pour en faire des médicaments. Le matériel corporel peut, par exemple, servir de matière première pour des thérapies innovantes ;
- > Le demandeur indique qu'il ou elle (ne) veut (pas) donner du matériel corporel pour la recherche scientifique sans application humaine : cette recherche aide à développer davantage les soins de santé.
- > [Informations supplémentaires sur le don d'organes](#)
- > [Informations supplémentaires sur le don de matériel corporel humain](#)

Toute question relative à l'accessibilité et à l'utilisation de l'application peut être posée au Contactcenter, au numéro 02 511 51 51 ou par [mail](#)

[Disclaimer](#) [Privacy Notice](#) [Données personnelles](#) [Règlement utilisateur](#) [Conditions de réutilisation](#) Copyright ©2020 eSanté

→ Appuyez sur la flèche ➔ pour accéder à l'application

### 3. Enregistrer une déclaration

#### 3.1 Pour un patient mineur ou majeur

Le patient majeur ou mineur se présente devant vous pour faire enregistrer une déclaration de volonté **en son nom propre**:

Avant de procéder à la déclaration, veuillez vérifier :

- ✓ qu'il est capable d'exprimer seul sa volonté
- ✓ son identité

→ Introduisez le NISS du patient et appuyez sur **"Rechercher"**

Déclaration de don d'organes et de matériel corporel humain

de fr nl

Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste  
Jan Jansen

Se déconnecter

### Identification de la personne concernée

Numéro registre national

Rechercher

© Orgadon 1.2.0

service public fédéral  
SANTÉ PUBLIQUE,  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT

afmps

.be

Si le NISS est correct, le nom et prénom sont affichés.

Déclaration de don d'organes et de matériel corporel humain de **fr** nl

Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste  
Jan Jansen Se déconnecter

### Identification de la personne concernée

**Numéro registre national**  
00000000000

**Nom, Prénom**  
STREISAND, BARBRA

Déclaration introduite par un mandataire

Confirmer Annuler

© Orgadon 1.2.0

  

Si le déclarant souhaite enregistrer une déclaration en son nom propre :

→ appuyez sur “**Confirmer**”.

Appuyer sur “Annuler” mène à l’écran précédent.

L'écran suivant contient les éventuelles déclarations précédemment enregistrées au nom du déclarant. S'il n'a jamais fait enregistrer sa volonté auparavant, ou s'il a retiré toute déclaration précédente, "Consentement présumé" apparaît pour tout type de don.

Déclaration de don d'organes et de matériel corporel humain de fr nl

**Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste**  
Jan Jansen Se déconnecter

Identification de la personne concernée

**Numéro registre national**  
00000000000

**Nom, Prénom**  
STREISAND, BARBRA

**Don d'organe pour transplantation** ⓘ

Consentement présumé ✎

**Don de matériel corporel**

Pour transplantation ⓘ

Opposition ✎

Pour fabrication de médicaments ⓘ

Opposition ✎

Pour recherche scientifique ⓘ

Consentement explicite ✎

Je certifie avoir vérifié que toutes les informations fournies par le citoyen me permettent de déterminer que celui-ci est bien celui qu'il prétend être. Je certifie également avoir fourni toutes les informations nécessaires pour que le citoyen puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Enregistrer mes déclarations [Annuler](#)

© Orgadon 1.2.0

  

Pour modifier un type de don, appuyez sur le petit crayon.

Les icones 'i' donnent plus d'informations sur les types de don.

### Don d'organe pour transplantation i

- Consentement explicite
- Consentement présumé
- Opposition

### Don de matériel corporel

Pour transplantation i

Consentement explicite ✎

Pour fabrication de médicaments i

- Consentement explicite
- Consentement présumé
- Opposition

Pour recherche scientifique i

- Consentement explicite
- Consentement présumé
- Opposition

Je certifie avoir vérifié que toutes les informations fournies par le citoyen me permettent de déterminer que celui-ci est bien celui qu'il prétend être. Je certifie également avoir fourni toutes les informations nécessaires pour que le citoyen puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Enregistrer mes déclarations
[Annuler](#)

Le bouton "Enregistrer mes déclarations" devient actif

- ✓ si au moins un choix a été effectué ou modifié
- ✓ si vous avez coché le *disclaimer* : 'Je certifie que...'

→ Appuyez sur "**Enregistrer mes déclarations**".

Appuyer sur "Annuler" mène à l'écran d'entrée et efface les modifications effectuées lors de la session.

L'écran suivant reprend les choix effectués ou les modifications apportées à la déclaration précédente.

**Vous avez fait les déclarations suivantes :**

Don d'organe pour transplantation  
Je retire mon opposition et je consens explicitement

Don de matériel corporel humain pour transplantation  
Je consens explicitement

Don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments  
Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour recherche scientifique  
Je retire mon opposition

[Confirmer mes déclarations](#) [Annuler](#)

Si vous appuyez sur “Confirmer mes déclarations”, la déclaration sera enregistrée dans l’application.

Appuyer sur “Annuler” mène à l’écran d’entrée et efface les adaptations faites lors de la session.

→ Appuyez sur “**Confirmer mes déclarations**”.

Vous recevez confirmation que la déclaration affichée a bien été enregistrée dans l'application.

✓ Confirmation  
La déclaration a été bien enregistrée.

Don d'organe pour transplantation  
Je consens explicitement

Don de matériel corporel humain pour transplantation  
Je consens explicitement

Don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments  
Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour recherche scientifique  
Je ne fais pas de déclaration

Télécharger mon accusé de réception    Retourner à la page d'accueil

Vous pouvez ensuite télécharger l'accusé de réception qui reprend les déclarations explicites ou les modifications d'une éventuelle déclaration précédente. **Attention** : une fois que vous quittez la page, il n'y a plus moyen de télécharger le PDF.

Dans l'exemple ci-dessus, l'accusé reprend comme déclarations:

- pour le don d'organe pour transplantation : retrait de l'opposition et déclaration de consentement explicite
- pour le don de matériel corporel humain pour transplantation : déclaration de consentement explicite
- pour le don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments : déclaration d'opposition
- pour le don de matériel corporel humain pour recherche scientifique : retrait de l'opposition

Vous pouvez remettre l'accusé de réception au déclarant.

Le bouton "Retourner à la page d'accueil" vous ramène à la page d'entrée. Vous pouvez réintroduire le NISS du patient pour consulter la déclaration actuellement enregistrée dans l'application.

Vous pouvez à tout moment quitter l'application en appuyant sur "**Se déconnecter**" en haut et à droite de l'écran. Si vous quittez avant de confirmer les déclarations, la session est fermée et rien n'est sauvegardé dans l'application.

### 3.2 Pour un patient représenté par un mandataire

Un mandataire peut faire enregistrer une déclaration de volonté au nom d'un proche. Le mandataire peut être un parent, un membre de la famille ou un tuteur.

Avant de procéder à l'enregistrement de la déclaration pour un patient majeur ou mineur par son mandataire, veuillez vérifier l'identité du mandataire et sa qualité.

→ Introduisez le NISS du patient représenté et appuyez sur **“Rechercher”**

The screenshot shows the 'Déclaration de don d'organes et de matériel corporel humain' page. At the top right, there are language selection buttons for 'de', 'fr', and 'nl'. Below this, a blue header bar indicates the user is logged in as 'Jan Jansen', a 'médecin-généraliste', with a 'Se déconnecter' button. The main section is titled 'Identification de la personne concernée' and contains a form for the 'Numéro registre national' (National Register Number). The input field contains '0000000000' and a green 'Rechercher' button is positioned to its right. At the bottom of the page, there is a copyright notice '© Orgadon 1.2.0' and three logos: the logo of the 'service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement', the 'afmps' logo, and the '.be' logo.

Si le NISS est correct, le nom et prénom du citoyen représenté sont affichés.

Déclaration de don d'organes et de matériel corporel humain de **fr** nl

Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste  
Jan Jansen Se déconnecter

### Identification de la personne concernée

**Numéro registre national**  
00000000000

**Nom, Prénom**  
STREISAND, BARBRA

Déclaration introduite par un mandataire

Confirmer Annuler

© Orgadon 1.2.0

  

Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste  
Jan Jansen Se déconnecter

### Identification de la personne concernée

Numéro registre national  
0000000000

Nom, Prénom  
STREISAND, BARBRA

Déclaration introduite par un mandataire

Numéro registre national  
 Rechercher

Confirmer Annuler

→ Cochez **Déclaration introduite par un mandataire**.

→ Introduisez le NISS du mandataire, et appuyez sur “**Rechercher**”

Si le NISS est correct, le nom et prénom du mandataire sont affichés.

Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste  
Jan Jansen Se déconnecter

### Identification de la personne concernée

Numéro registre national  
0000000000

Nom, Prénom  
STREISAND, BARBRA

Déclaration introduite par un mandataire Modifier

Numéro registre national  
1111111111

Nom, Prénom  
CHAPLIN, CHARLIE

Qualité

Confirmer Annuler

Si le nom affiché n'est pas celui du mandataire, appuyer sur "Modifier" permet de réintroduire le NISS du mandataire.

→ Introduisez la qualité de son mandat, c.à.d. sa relation avec la personne représentée.

→ Appuyez sur "**Confirmer**".

Appuyer sur "Annuler" mène à l'écran d'accueil.

L'écran suivant contient les éventuelles déclarations précédemment enregistrées au nom du citoyen représenté. S'il n'a jamais fait enregistrer sa volonté auparavant, ou s'il a retiré toute déclaration précédente, "Consentement présumé" apparaît pour tout type de don.

**Vous êtes connecté en tant que médecin-généraliste** Se déconnecter

**Jan Jansen**

<b>Identification de la personne concernée</b>	<b>Identification du mandataire</b>
<b>Numéro registre national</b> 0000000000	<b>Numéro registre national</b> 1111111111
<b>Nom, Prénom</b> STREISAND, BARBRA	<b>Nom, Prénom</b> CHAPLIN, CHARLIE
	<b>Qualité</b> Père

**Don d'organe pour transplantation** ⓘ

**Don de matériel corporel**

**Pour transplantation** ⓘ

**Pour fabrication de médicaments** ⓘ

**Pour recherche scientifique** ⓘ

Je certifie avoir vérifié que toutes les informations fournies par le citoyen me permettent de déterminer que celui-ci est bien celui qu'il prétend être. Je certifie également avoir fourni toutes les informations nécessaires pour que le citoyen puisse prendre une décision en connaissance de cause.

[Annuler](#)

Pour modifier un type de don, appuyez sur le petit crayon.

**Un mandataire peut uniquement s'opposer au nom de la personne représentée ou retirer une opposition que lui-même a fait enregistrer précédemment.** Le consentement explicite sera refusé automatiquement par l'application lors de la confirmation des choix introduits.

Les icônes 'i' donnent plus d'informations sur les types de don.

### Don d'organe pour transplantation ⓘ

Consentement explicite  
 Consentement présumé  
 Opposition

### Don de matériel corporel

Pour transplantation ⓘ

Consentement explicite  
 Consentement présumé  
 Opposition

Pour fabrication de médicaments ⓘ

Pour recherche scientifique ⓘ

Consentement explicite  
 Consentement présumé  
 Opposition

Je certifie avoir vérifié que toutes les informations fournies par le citoyen me permettent de déterminer que celui-ci est bien celui qu'il prétend être. Je certifie également avoir fourni toutes les informations nécessaires pour que le citoyen puisse prendre une décision en connaissance de cause.

[Annuler](#)

Le bouton "Enregistrer mes déclarations" devient actif si

- ✓ si au moins un choix a été effectué ou modifié
- ✓ si vous avez coché le *disclaimer* : 'Je certifie que...'

→ Appuyez sur "Enregistrer mes déclarations".

Appuyer sur "Annuler" mène à l'écran d'entrée et efface les adaptations faites lors de la session.

L'écran suivant reprend les choix effectués ou les modifications apportées à la déclaration précédente.

**Vous avez fait les déclarations suivantes :**

Don d'organe pour transplantation  
Je retire mon consentement explicite et je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour transplantation  
Je retire mon consentement explicite et je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments  
Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour recherche scientifique  
Je m'oppose

[Confirmer mes déclarations](#) [Annuler](#)

Si vous appuyez sur "Confirmer mes déclarations", la déclaration sera enregistrée dans l'application. Appuyer sur "[Annuler](#)" mène à l'écran d'entrée et efface les adaptations faites lors de la session.  
→ Appuyez sur "**Confirmer mes déclarations**".

Vous recevez confirmation que la déclaration affichée a bien été enregistrée dans l'application.

✓ **Confirmation**  
La déclaration a été bien enregistrée.

Don d'organe pour transplantation

Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour transplantation

Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments

Je m'oppose

Don de matériel corporel humain pour recherche scientifique

Je m'oppose

Télécharger mon accusé de réception
Retourner à la page d'accueil

Vous devez ensuite télécharger l'accusé de réception qui reprend les déclarations explicites ou les modifications d'une éventuelle déclaration précédente. **Attention** : une fois que vous quittez la page, il n'y a plus moyen de télécharger le PDF.

Dans l'exemple ci-dessus, l'accusé reprend :

- pour le don d'organe pour transplantation : retrait du consentement et déclaration d'opposition
- pour le don de matériel corporel humain pour transplantation : déclaration d'opposition
- pour le don de matériel corporel humain pour fabrication de médicaments : déclaration d'opposition
- pour le don de matériel corporel humain pour recherche scientifique : déclaration d'opposition

L'accusé de réception comprend également les nom, prénom, NISS et qualité du mandataire.

Vous devez remettre l'accusé de réception au mandataire.

Retourner à la page d'accueil vous ramène à la page d'entrée. Vous pouvez réintroduire le NISS de la personne pour consulter la déclaration actuellement enregistrée dans l'application.

Vous pouvez à tout moment quitter l'application en appuyant sur "**Se déconnecter**" en haut et à droite de l'écran. Si vous quittez avant de confirmer les déclarations, la session est fermée et rien n'est sauvegardé dans l'application.

## 4. Erreurs possibles

### **Nous rencontrons actuellement des problèmes techniques. Veuillez réessayer plus tard.**

Cette erreur peut survenir lors de l'appel de l'application aux services externes, p.ex. pour rechercher une personne sur base de son NISS ou pour créer l'accusé de réception en PDF.  
Une fois les services rétablis, l'erreur ne se produit plus.

### **Vous n'avez pas de relation thérapeutique avec cette personne**

Vous devez d'abord créer une relation thérapeutique avec le patient avant d'introduire une déclaration.

### **Cette personne vous a exclu de la consultation de ses données**

Le patient doit supprimer l'exclusion avant de faire enregistrer une déclaration.

### **Le NISS est vide**

Vous avez fait une recherche sans introduire un NISS.

### **Le NISS n'est pas valide**

Vous avez introduit un NISS invalide.

### **Indiquez la qualité de la relation**

Vous avez introduit un mandataire sans spécifier la qualité de la relation avec la personne représentée.

### **La qualité dépasse les 250 caractères**

Vous avez dépassé la limite de 250 caractères dans votre description de la qualité.

### **En tant que mandataire, vous pouvez uniquement introduire une opposition.**

Vous avez introduit une déclaration non permise pour un mandataire. Au nom d'une personne représentée, un mandataire ne peut pas introduire un consentement explicite.

### **En tant que mandataire, vous pouvez uniquement retirer une opposition que vous-même avez introduite.**

Vous avez introduit une déclaration non permise pour un mandataire. Au nom d'une personne représentée, un mandataire peut uniquement retirer une opposition qu'il a lui-même introduit précédemment.